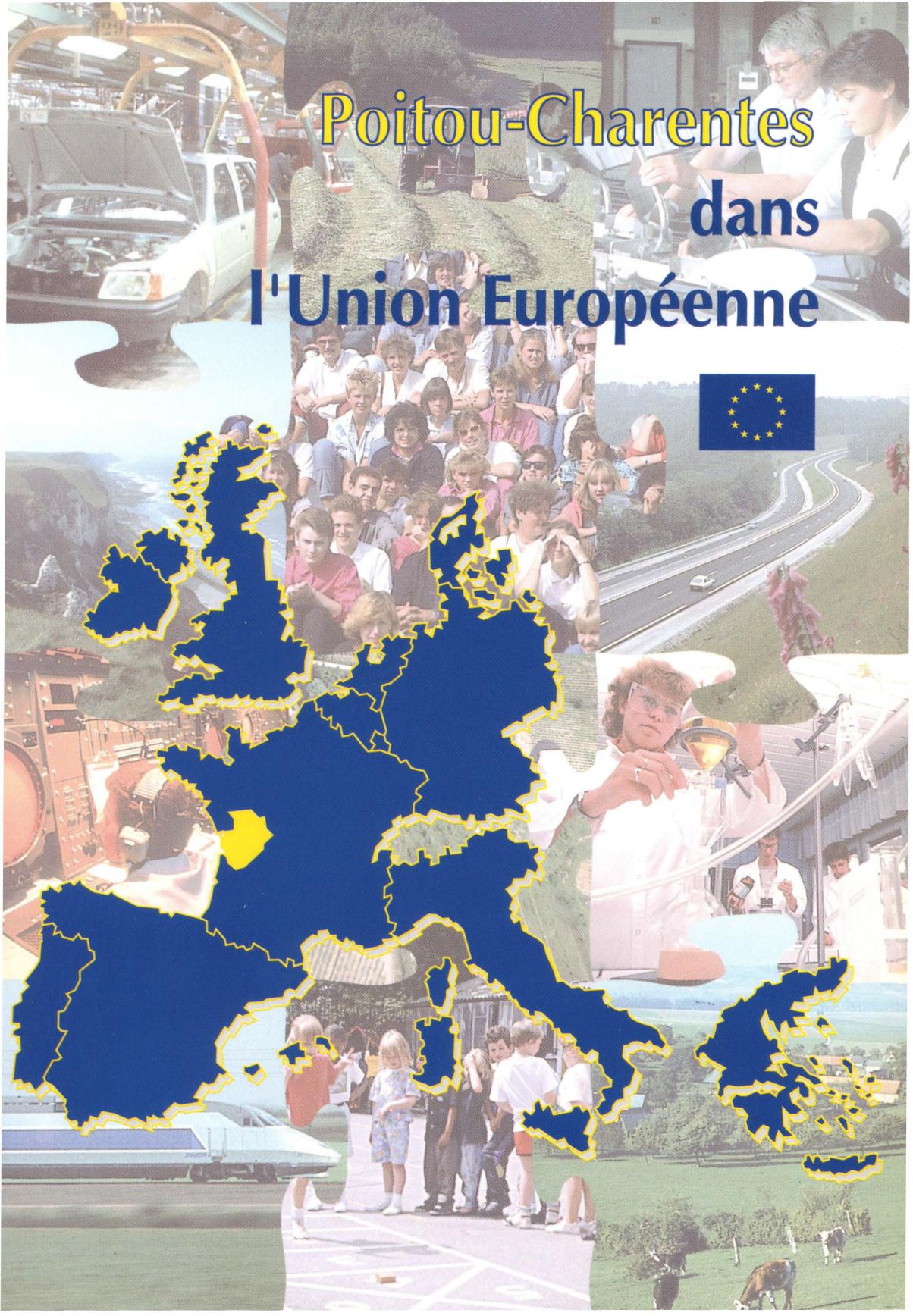


Poitou-Charentes dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie
- Au sein de la Préfecture de région Basse-Normandie, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koehlin, p. 7 P. Alberteau, p. 9 Photothèque région Poitou-Charentes, p. 10 P. Alberteau, p. 11 Syndicat mixte pour la restauration et l'amélioration du site de Brouage/B.Ecav, p. 12 CCE, p. 13 Documentation française/D. Le Scour.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| Les politiques régionales de l'Union européenne | 2 |
| Poitou-Charentes, région d'Europe | 7 |
| Le soutien de l'Union européenne : | 7 |
| - Les aides européennes pour 1989-1993 | |
| - Les réalisations entre 1989 et 1993 | |
| La participation aux autres politiques européennes | 12 |
| - Etudier en Europe | |
| - La coopération interrégionale | |
| Les perspectives pour 1994-1999 | 14 |

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

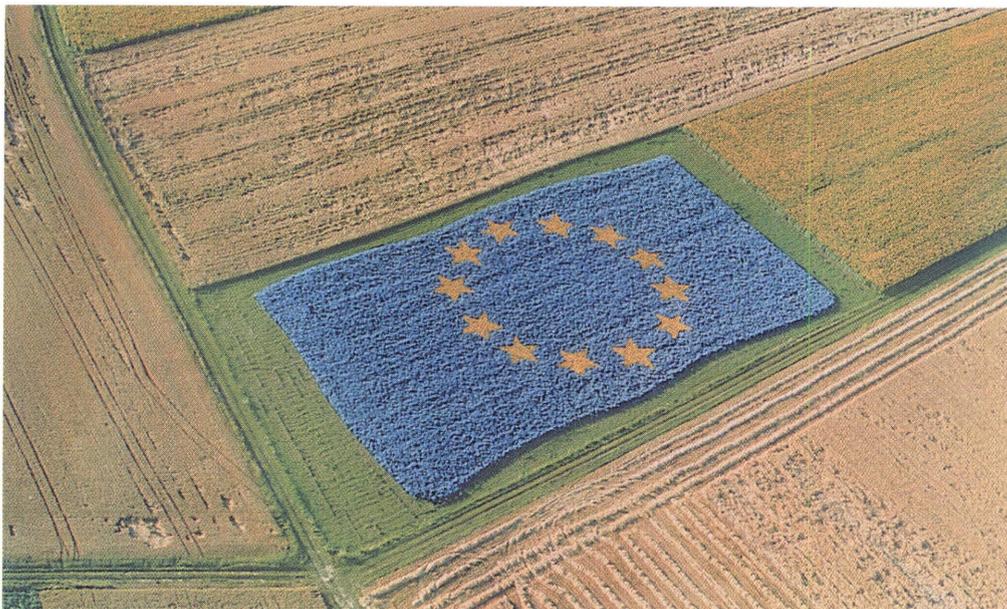
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

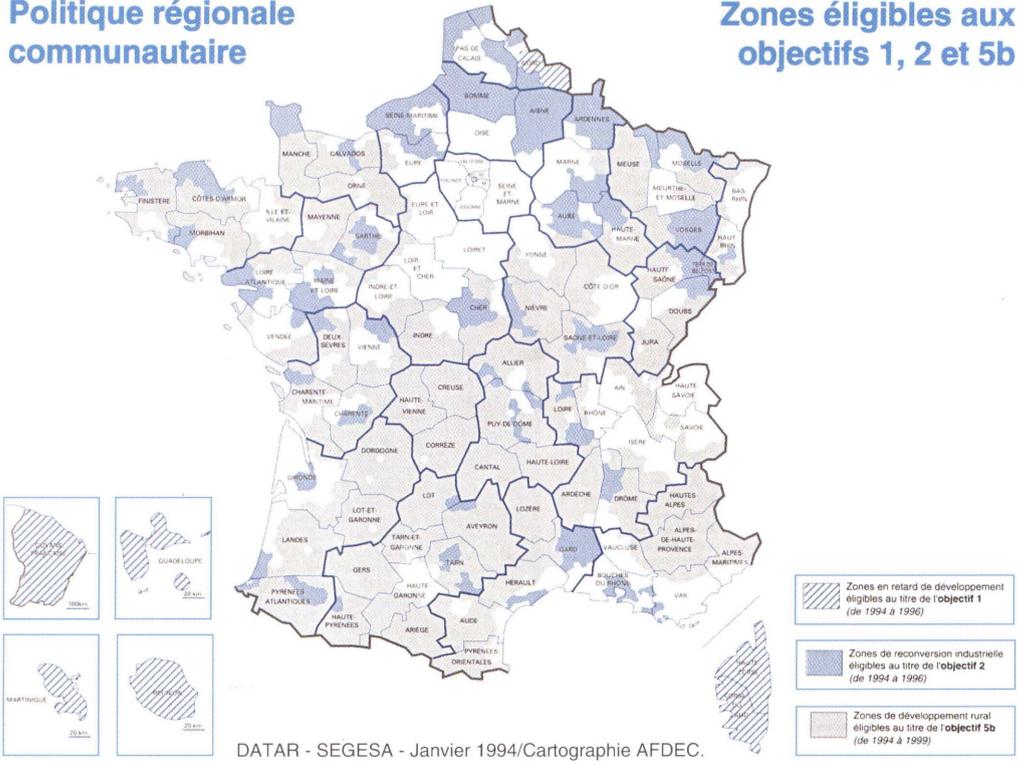
| OBJECTIFS | MISSIONS | TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE | DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP | CRITÈRES D'INTERVENTION |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif 1 | Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement | Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion | 15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire |
| Objectif 2 | Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel | Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹ | 12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99 | 3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel |
| Objectif 3 | chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail | Ensemble du territoire | 20 mds ff FSE 1994-99 | |
| Objectif 4 | Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production | Ensemble du territoire | | |
| Objectif 5a | L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune | Ensemble du territoire | 11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99 | |
| Objectif 5b | Développement et ajustement structurel des zones rurales | Tout ou partie du territoire de 18 régions ² | 15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | 2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement |

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 L'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

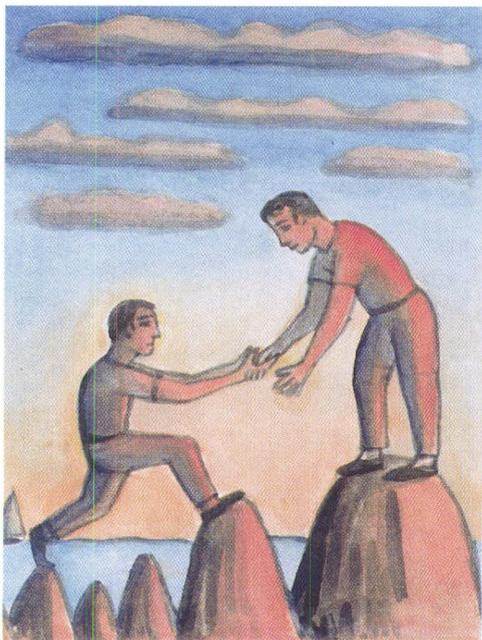
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'euros sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Poitou-Charentes, région charnière entre la Loire et le Sud-Ouest, est l'exemple même du mariage réussi de la terre et de l'océan, des productions agricoles et des produits de la mer, de la technologie moderne et de l'art roman. Poitou-Charentes, qui compte 1 595 109 habitants pour une superficie représentant 4,7 % du territoire français, couvre quatre départements (Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime).

La région la plus ensoleillée de l'Ouest atlantique ne manque pas d'atouts. Rehaussée par ces bijoux que sont les îles de Ré, d'Oléron et d'Aix, elle possède, avec La Rochelle, le premier port de plaisance d'Europe. L'industrie nautique et aéronautique figure parmi les autres domaines d'excellence d'une région où la transformation des matériaux composites et polymères occupe 80 entreprises pour un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de francs.

Forte de 140 entreprises, la Charente totalise 7 000 emplois dans l'industrie de l'emballage.

Mais sa réputation mondiale, elle la doit au Cognac, qui rapporte à l'exportation des recettes impressionnantes.

Autre produit vedette de la région : l'huître de Marennes-Oléron dont la culture s'étend sur le plus grand bassin ostréicole d'Europe. Par ailleurs, la région est un important centre de production laitière - le premier en France pour les fromages de chèvre - ainsi qu'un haut lieu de l'élevage ovin.

Poitou-Charentes sait aussi regarder vers l'an 2 000 et a fait du Futuroscope, premier parc européen de l'image, le symbole de son ouverture vers l'avenir. Poitiers, la capitale régionale, est aussi centre universitaire. La Rochelle et Angoulême sont désormais à deux heures au plus de Paris par le TGV. Enfin, le tourisme balnéaire, la découverte du Marais poitevin et de la Saintonge romane, les festivals et les activités sportives ne sont pas ses moindres attraits.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

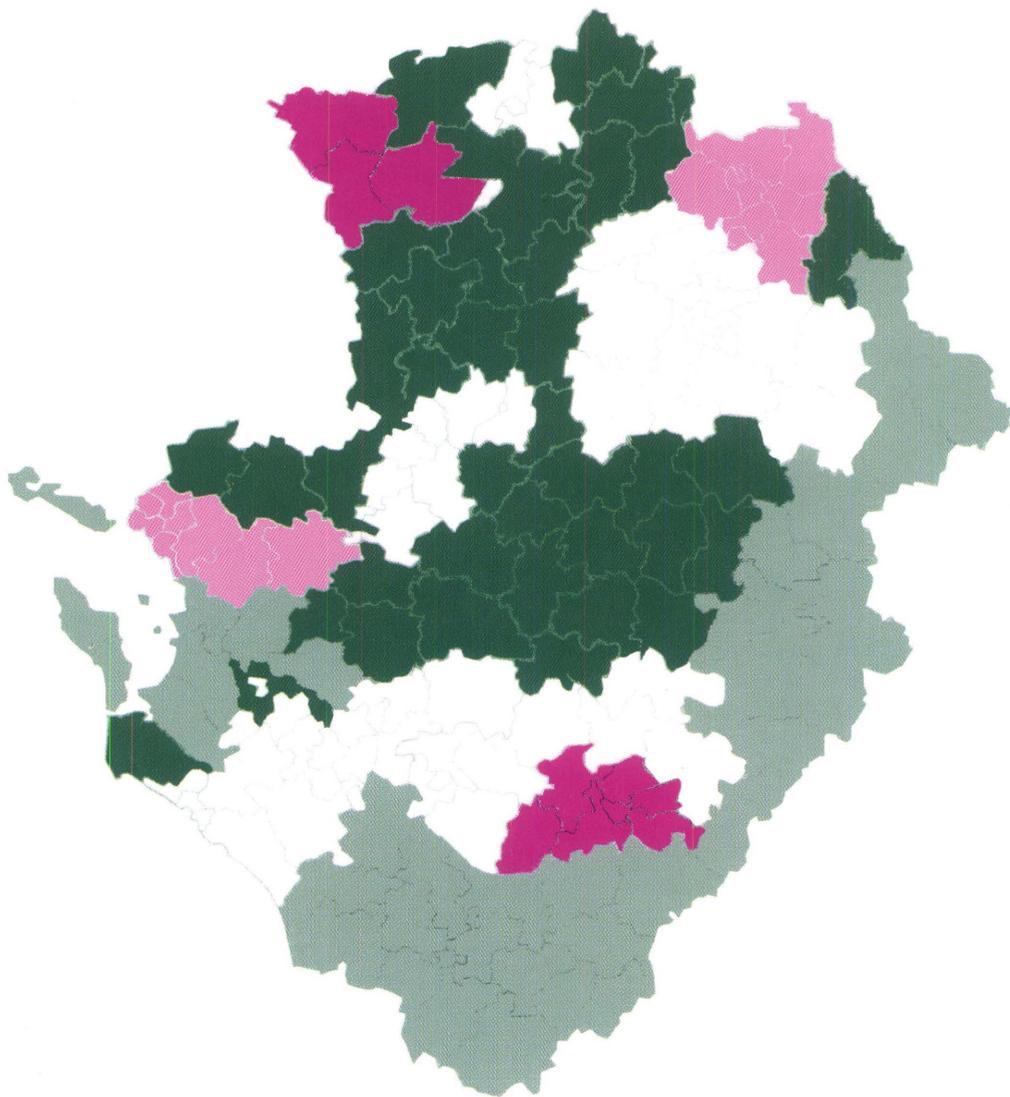
■ LES AIDES EUROPÉENNES POUR 1989-1993

Région résolument européenne, Poitou-Charentes a bénéficié des aides financières de

la Communauté concentrées sur deux objectifs majeurs de l'action européenne :

- le **développement des zones rurales fragiles** (objectif 5b), celles, par exemple, des Marais

REGION POITOU-CHARENTES ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



| Légende | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
|  | zone obj. 2 (89.93 et 94.99) |
|  | zone obj. 2 (94.99) |
|  | zone obj. 5b (94.99) |
|  | zone obj. 5b (89.93 et 94.99) |

Source : Conseil régional Poitou-Charentes

de Charente-Maritime ou de l'Arc-Est de la région incluant le sud de la Charente-Maritime, le sud-est et nord-est de la Charente et le sud de la Vienne. Cet objectif a bénéficié de 287 millions de francs ;

- la **reconversion des zones industrielles en déclin** (objectif 2), comme les bassins d'emploi de La Rochelle et de Châtellerauld, a obtenu 262 millions de francs.

De 1989 à 1993, près d'un tiers du territoire régional a été ainsi concerné par les interventions des fonds structurels européens. Entre 1986 et 1991, une action spécifique de diversification des zones de pêche a également reçu l'appui de la Communauté.

Pendant la période qui vient de s'achever, plus de 800 millions de francs d'aide communautaire au total ont été consentis à la région au titre des objectifs 2, 5b et des programmes d'initiative communautaire.

Si on prend en compte la période 1986-1993 et que l'on y inclut les trois fonds structurels, les programmes d'initiative communautaire, les prêts de la Banque européenne d'investissement et l'ensemble des autres programmes d'origine communautaire, le montant des aides atteint 1,3 milliard de francs.

Sur les objectifs 2 et 5b, deux ou trois fonds sont intervenus conjointement de 1989 à 1993, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 314 millions de francs, le Fonds social européen (FSE) pour 82 millions de francs et, pour les actions dans les campagnes, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), pour 153 millions de francs. Leurs interventions sont complémentaires et sont toujours liées aux ressources publiques - nationales, régionales ou locales - et parfois privées.

■ LES RÉALISATIONS ENTRE 1989-1993

LA RECONVERSION DES RÉGIONS EN DÉCLIN INDUSTRIEL

Deux programmes opérationnels successifs, dits " multifonds ", ont été consacrés aux bassins d'emploi de Châtellerauld et de La Rochelle pour favoriser la **création et le déve-**

loppement d'entreprises, améliorer l'attractivité de la région et renforcer l'appareil de formation, de recherche et de transfert de technologie. La deuxième phase, portant sur les années 1992-1993, a donné lieu à une intervention du FEDER de 145 millions de francs et à une aide du FSE de 30,7 millions de francs.

C'est ainsi qu'en 1990, une convention de développement a aidé cinq PME-PMI des bassins de Châtellerauld et de La Rochelle à améliorer leur productivité.

A titre d'exemple, une partie de ces sommes a été consacrée à la création d'un nouveau port de pêche à Chef-de-Baie, à côté de La Rochelle, et à celle d'un village informatique dans cette même ville, à proximité du pôle technologique, de l'IUT et de l'École supérieure de commerce. Très vite, une dizaine d'entreprises se sont installées dans ce village.



La nouvelle criée de La Rochelle

Les crédits communautaires ont également permis d'accélérer la construction de bâtiments destinés à accueillir des activités de recherche, en particulier dans la filière nautique, et à développer des formations technologiques supérieures dans l'agglomération rochelaise.

Comme La Rochelle, Châtellerauld a bénéficié de crédits communautaires pour la réhabilitation de sites industriels et urbains dégradés. La ville a pu acquérir et résorber la friche Isorex, puis réhabiliter l'immeuble destiné à recevoir l'Institut technologique européen de sécurité (ITES). Le quartier de l'ancienne Manufacture a été restauré dans sa totalité.

Mais l'une des plus belles opérations soutenues par le FEDER a été la réalisation du

département "maintenance industrielle -" de l'IUT de Châtelleraut, puis, sur un nouveau site, la construction des locaux du futur IUT de plein exercice qui comprendra également deux autres départements : "mesures physiques" et "-techniques de commercialisation". Enfin, le FEDER a participé pour 55 millions de francs à l'électrification de la ligne ferroviaire entre Poitiers et La Rochelle qui permet une meilleure desserte du port de La Palice ainsi que le raccordement de La Rochelle au réseau du TGV Atlantique.

LES AIDES AUX ZONES RURALES

En raison de leur fragilité, les zones des secteurs dits des Marais et de l'Arc-Est ont fait l'objet d'un plan de développement visant à adapter et diversifier le secteur agricole et forestier ; soutenir les initiatives de développement local, particulièrement dans le domaine du tourisme ; protéger, mettre en valeur l'espace naturel et sensibiliser les populations vivant sur place, enfin mettre en valeur les ressources humaines.

Afin de promouvoir les productions de qualité, d'importants crédits communautaires ont été réservés à l'amélioration génétique des races ovines et bovines ainsi qu'à la filière réputée du cheval du Montmorillonnais. Ces aides ont aussi permis le chaulage et la modernisation des bâtiments d'élevage.

Parmi les opérations visant à faciliter le développement local, on retiendra notamment : la mise en place du réseau câblé de Blanzac-Porcheresse, l'aide apportée au pôle d'activités du Vigeant (à côté du circuit automobile récemment homologué par la Fédération nationale de sport automobile), la création de centres de formation dans la zone Arc-Est et divers aménagements de bourgs.

En zone rurale, la solution aux problèmes de diversification passe notamment par le tourisme. Poitou-Charentes, qui dispose d'un potentiel touristique et culturel tout à fait exceptionnel, a su saisir cette chance. Les programmes communautaires lui ont assuré un complément de financement appréciable. Plusieurs fonds sont intervenus dans le financement de projets : le FEDER, pour la restauration et l'aménagement des sites et l'hébergement, le FEOGA, pour la protection et la mise en valeur de l'espace rural, le FSE, pour la formation aux métiers du tourisme et de l'environnement.

Le soutien à des projets pilotes de conservation du patrimoine architectural européen a permis la restauration de plusieurs éléments architecturaux des jardins et du parc du château de Saint-Loup à Saint-Loup-Lamaire.

D'autre part, des aides communautaires sont allées aussi à l'aménagement et à la restauration

des remparts de la citadelle de Brouage fortifiée par Vauban, ainsi qu'à la mise en valeur, de l'abbaye romane de Saint-Savin (Vienne), classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Enfin, le lycée pilote innovant situé à proximité

du parc du Futuroscope, qui attire plus de deux millions de visiteurs par an, a lui aussi bénéficié de financements communautaires.

En Charente, c'est sur la valorisation de la Vallée de Chambon et sur des équipements de desserte que ces financements se sont particulièrement portés.

LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Le Sud-Charente a profité du programme communautaire **LEADER** ou "Liaison entre actions de développement de l'économie rurale". Le principe de cette initiative européenne est de





La citadelle de Brouage

faire gérer par un groupe d'action local une subvention définie sur la base d'un programme précis de développement rural. Le projet présenté par le SIVOM Sud-Charente (7 cantons) a obtenu un soutien de 10 millions de francs. Un programme de développement rural a été réalisé dans le sud du département sur le thème " Accueil-Qualité ".

Par ailleurs, dans le cadre du programme **KONVER** destiné à soutenir les zones les plus touchées par la réduction des activités de l'industrie de l'armement ou la disparition de bases militaires, la région a bénéficié d'aides pour ses bassins d'emploi de Châtellerault et d'Angoulême.

RENAVAL, programme européen consacré à la reconversion des zones de chantiers navals, s'est appliqué à l'agglomération de La Rochelle et a rendu possible la requalification des sites dégradés et l'aménagement de zones d'activités.

La formation est au coeur des politiques régionales de redéploiement des activités créatrices d'emploi. Il s'agit, d'une part, de former les

demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises de la région et, d'autre part, de favoriser l'émergence de nouvelles activités dans les zones en difficulté. Dans tous les cas, l'appui du Fonds social européen s'est révélé primordial.

Les programmes de formation en Poitou-Charentes ont été réalisés au-delà de toutes les prévisions. Certains objectifs ont même été doublés.

Le FSE finance, pour environ 70 millions de francs par an, des **actions de formation** dans la région qui touchent quelque 8 500 personnes. Les opérations les plus importantes ont été consacrées aux zones industrielles en reconversion.

Pendant la période 1990-1992, la lutte contre le chômage de longue durée a mobilisé 72 millions de francs et l'insertion professionnelle des jeunes, 98 millions. On rappellera également l'intérêt porté à la formation en milieu rural, indispensable à l'acquisition de nouveaux métiers et au lancement d'activités complémentaires ou de remplacement.

Le FSE finance aussi un programme spécialement conçu pour les femmes à la recherche d'un emploi. La particularité de **NOW** est de mettre en relation des initiatives nées dans deux Etats différents. L'un des projets réalisés en Poitou-Charentes consistait à créer des ateliers de diversification dans la campagne montmorillonnaise. Des agricultrices ont reçu une formation afin d'obtenir le brevet professionnel agricole. Le tourisme, l'élevage de canards ou d'agneaux leur ont apporté une activité complémentaire et donc une nouvelle source de revenu.

Une autre action de **NOW** a été d'appuyer des créatrices d'entreprise et d'assurer ensuite le suivi de gestion. L'opération s'est réalisée à Poitiers avec comme partenaire Valladolid en Castille-Léon.

En collaboration avec l'Irlande, cette fois, des actions de formation à la gestion et aux tech-



niques commerciales ont été menées auprès de femmes travaillant dans des entreprises ostréicoles de Charente-Maritime.

Toujours dans le même esprit, c'est avec la ville flamande de Gand, en Belgique, que s'est déroulée dans la Vienne une opération de développement local tournée vers la petite enfance, l'artisanat et le tourisme.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ ÉTUDIER EN EUROPE

La mobilité des étudiants est l'un des grands objectifs de l'Union européenne. L'idéal serait que chacun puisse accomplir une partie de sa scolarité dans un autre pays membre.

Les programmes **ERASMUS** et **LINGUA** ont été créés pour répondre à ce besoin. Grâce à eux, près de 400 étudiants de Poitou-Charentes ont poursuivi, en 1992, leurs études dans une université d'un autre pays de la Communauté. Pour cela, la région compte 50 partenariats de formation dans le cadre d'**ERASMUS**.

Grâce à **ERASMUS**, la faculté de droit de l'université de Poitiers participe à un programme interuniversitaire de coopération impliquant environ 700 étudiants européens et une vingtaine d'institutions d'enseignement et de recherche.

De son côté, **LINGUA** a accordé sept bourses, en 1992-1993, à des enseignants de la région

pour qu'ils puissent parfaire leur connaissance des langues, en effectuant un séjour dans un pays voisin.

Un autre exemple concret, dans le cadre de **LINGUA**, est l'échange d'une classe de BTP avec une classe similaire d'un établissement italien pour la réalisation d'un décor inspiré d'un texte d'Aristophane.

Le programme **COMETT**, apparenté aux deux programmes précédents, a permis à 16 étudiants de la région de faire un stage en entreprise dans un pays membre. Les projets **COMETT** mettent en action 12 entreprises régionales, 23 organisations professionnelles et une trentaine d'universités et écoles d'enseignement supérieur. Cette mobilisation d'acteurs différents a donné naissance à une Association université-entreprise de formation (AUEF) Poitou-Charentes **COMETT** ouverte sur une large gamme de technologies. L'association cherche à développer une synergie entre



Le lycée pilote innovant à Poitiers

les partenaires socio-économiques de la région et les responsables de la formation, pour les intégrer à un réseau d'universités et d'entreprises européennes concernées par les mêmes problèmes.

■ LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

C'est une des vocations de Poitou-Charentes. Rappelons que l'idée d'un Arc Atlantique capable de faire contrepoids à la " Banane bleue " est née dans cette région. Poitou-Charentes participe donc à l'élaboration de projets communs aux régions atlantiques qui s'articulent autour d'une stratégie axée sur trois priorités : les infrastructures de communication (transports aériens, ferroviaires et routiers), la recherche et le transfert technologique (par la mise en réseau et l'instauration de partenariats des centres universitaires et de recherches régionaux) enfin, la formation.

Dans le domaine de la recherche et du transfert technologique, les régions de l'Arc Atlantique ont notamment mis en oeuvre un

programme de promotion de l'aquaculture qui permettra le financement d'un inventaire sur l'activité conchylicole et sa localisation, la mise en réseau des centres de recherche et d'expérimentation ainsi que des organismes de développement des différentes régions.

Parallèlement, Atlantis, qui réunit 29 régions et concerne 5 Etats membres, a reçu, dès 1993, 8 millions de francs du FEDER. Cette action de coopération interrégionale a pour objet de moderniser le tourisme, favoriser le développement économique grâce aux technopoles de l'Arc atlantique, étendre les liaisons aériennes et maritimes, et enfin améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement.

DIONYSOS est une autre action de coopération interrégionale soutenue par des financements du FEDER. Il s'agit ici d'organiser, en direction des régions viticoles défavorisées, le transfert du savoir-faire acquis dans la formation, le commerce et le tourisme par les régions plus favorisées.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Les budgets des fonds structurels européens ont été récemment arrêtés pour les programmes couvrant la période 1994-1999.

Au titre de l'objectif 2 qui concerne les zones industrielles en reconversion, 371 millions de francs seront affectés au cofinancement de projets en Poitou-Charentes durant la période 1994-1996.

Aux zones de La Rochelle et de Châtelleraut, déjà retenues en 1989-1993, se sont ajoutés celle d'Angoulême et trois cantons du nord des Deux-Sèvres (Bressuire, Mauléon et Cerizay) faisant partie du bassin choletais déjà éligible pour la partie des Pays de la Loire sur la période précédente. L'ensemble des territoires désormais concernés rassemble 432 000 habitants.

En ce qui concerne l'objectif 5b, qui vise les zones rurales fragiles, il est doté pour la région de 910 millions de francs pour les cinq années à venir (179 millions de francs sur les trois dernières années). En outre, les nouvelles zones rurales aidées par l'Europe concernent, cette fois, près de 600 000 habitants et s'étendent sur les quatre départements : au-delà du maintien du zonage existant, la région bénéficie de l'extension aux Deux-Sèvres, en particulier à la zone couvrant le parc régional du Marais poitevin, à la Gâtine et aux cantons fragiles du sud.

Au total donc, les interventions des fonds européens s'adresseront, en Poitou-Charentes, à des territoires où vivent plus d'un million d'habitants, et connaîtront une progression importante.

“ Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

ADAPT : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

BC-NET : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.

BEI : Banque Européenne d'Investissement.

BRE : Bureau de Rapprochement des Entreprises.

BRITE-EURAM : Recherche européenne sur les matériaux avancés.

COMETT : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.

COMMISSION DES VILLES : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.

DRIVE : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.

DYONISOS : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.

EMPLOYMENT : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.

ENVIREG : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.

ERASMUS : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.

ESPRIT : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.

EURISLE : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.

EUROFORM : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.

EUROPARTENARIAT : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.

FEOGA : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.

FONDS STRUCTURELS : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.

FORCE : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.

FSE : Fonds Social Européen.

HORIZON : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.

IDEE : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelle.

IFOP : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.

INTERREG : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.

KONVER : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.

LEADER : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.

LIFE : Instrument Financier pour l'Environnement.

LINGUA : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.

NOW : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.

PESCA : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.

PETRA : Programme en faveur des jeunes travailleurs.

PIC : Programme d'Initiative Communautaire.

PIM : Programme Intégré Méditerranéen.

PME : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.

POSEIDOM : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.

PRISMA : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.

RACE : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.

RECHAR : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.

REGIS : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.

RENAVAL : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.

RESIDER : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.

RETEX : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.

STRIDE : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.

TELEMATIQUE : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.

TEMPUS : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.

THERMIE : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.

URBAN : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.

YOUTHSTART : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional du Poitou-Charentes

15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 Poitiers Cedex
Tél : (16) 49 55 77 00
Fax : (16) 49 55 77 88

Préfecture du Poitou-Charentes

Place Aristide Briand
86021 Poitiers Cedex
Tél : (16) 49 55 70 00
Fax : (16) 49 88 25 34

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 Poitiers Cedex
Tél : (16) 49 88 81 29
Fax : (16) 49 88 81 49

Association Poitou-Charentes Europe*

Siège au Conseil Régional
(Mêmes coordonnées)

Centre Régional d'Information Jeunesse

64, rue Gambetta
BP 176
86004 Poitiers
Tél : (16) 49 60 68 68
Fax : (16) 49 60 68 70

Euro Info Centre

Chambre de commerce et d'industrie

47, rue du Marché
BP 229
86006 Poitiers
Tél : (16) 49 60 98 00
Fax : (16) 49 41 65 72

Correspondant BC-NET

SADEC
Société anonyme d'économie mixte pour
le développement économique de
Charente-Maritime
M. Chastenet de Gery
Rue du bois d'Hure
17000 Lagord
Tél : (16) 46 00 00 50
Fax : (16) 46 00 00 51

CARRURE Poitou-Charentes

Carrefour rural européen
La Vallée des Touches
BP 24
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél : (16) 49 44 74 56
Fax : (16) 49 45 76 83

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

* L'association Poitou-Charentes Europe est née de la coopération entre la région et la Commission européenne. Cette association a pour mission de susciter des partenariats et de favoriser les liens entre acteurs européens, de mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d'information des habitants de la région, de prêter son concours pour l'assistance technique et le suivi des programmes communautaires dans la région, enfin, d'élaborer ou de participer à des manifestations à caractère européen ou ayant pour but de promouvoir l'image et la construction de l'Europe.

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34